

# Le rôle du médiateur dans les mariages célestes en corée : étude mythologique

Autor(en): **Ogg, Li**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Asiatische Studien : Zeitschrift der Schweizerischen  
Asiengesellschaft = Études asiatiques : revue de la Société  
Suisse-Asie**

Band (Jahr): **34 (1980)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-146588>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LE RÔLE DU MÉDIATEUR DANS LES MARIAGES CÉLESTES EN CORÉE: ÉTUDE MYTHOLOGIQUE

LI OGG  
Université Paris VII

Un document historique<sup>1</sup> rapporte qu'à Koguryō (dates trad.: 37 av. J.-C. -668), les épousailles s'accomplissent quand un homme et une femme se plaisent l'un à l'autre, ce qui signifie bien que, dans ce pays, le choix du conjoint était libre.<sup>2</sup> Ce passage reflète la vérité historique. En effet, le *Samguk sagi* (Histoire des Trois Royaumes)<sup>3</sup> dit, par exemple, que le prince Hodong (mort en 32 ap. J.-C.) a épousé, en 32 ap. J.-C., la fille de Ch'oe I, gouverneur de la commanderie Lo-lang (108 av. J.-C.-313), sans avoir eu recours ni à un entremetteur ni au consentement de ses parents. La situation était certainement la même à Silla (dates trad.: 57 av. J.-C. -935) et à Paekche (dates trad.: 18 av. J.-C. -660), si l'on croit ce que révèlent les documents coréens anciens<sup>4</sup> qui citent plusieurs exemples d'épousailles de caractère libre.

Cette coutume est apparemment contradictoire de ce qui est écrit dans le *Ku samguk sa* (Ancienne Histoire des Trois Royaumes)<sup>5</sup> qui nous fait

- 1 *Pei shih*, comp. Li Yen-shou (édition révisée de la 4<sup>e</sup> année de *ch'ien-lung*, 94: 4a.
- 2 Cela ne signifie pas que les gens de ce pays n'observaient pas le rite du mariage. La famille du marié envoyait un porc et de l'alcool à celle de la mariée. *Pei shih*, 94: 4a. Le marié arrive, dans la soirée, chez la mariée. A l'extérieur de la porte, il se nomme, se prosterne et demande à demeurer avec la mariée à deux ou trois reprises. C'est alors que les parents de la mariée lui permettent d'habiter la maisonnette (*sōok*) à côté de laquelle on met de la monnaie et des tissus. Ce n'est qu'après que l'enfant né de cette union a grandi que le mari rentre chez lui avec sa femme. *San-kuo-chih*, *Wei chih*, comp. Ch'en Shou (édition révisée de la 4<sup>e</sup> année de *ch'ien-lung*), 30: 6a. A Paekche, la cérémonie du mariage fut semblable à celle pratiquée en Chine. *Pei-shih*, 94: 5b. A Silla, le rite du mariage consistait à boire et à manger. *Pei-shih*, 94: 7a. Dans ce dernier pays, la mariée saluait, le soir du mariage, d'abord ses beaux-parents et ensuite son mari. *Sui-shu*, comp. Wei Cheng (édition révisée de la 4<sup>e</sup> année de *ch'ien-lung*), 81: 4a.
- 3 *Samguk sagi*, comp. Kim Pusik (éd. Yi Pyōngdo, Seoul, 1977), 14: 140.
- 4 Les plus intéressantes sont celles de parents de Kim Yusin, *Samguk sagi*, 44: 393; de Kangsu, *Samguk sagi*, 46: 428; du roi T'aejong avec une soeur de Kim Yusin, *Samguk yusa*, comp. Iryōn (éd. Ch'oe Namsōn, 3<sup>e</sup> éd. Seoul, 1969), 1: 61-62.
- 5 Cité dans le *Tongguk Yi Sangguk chip*, comp. Yi Kyubo (nouv. éd., Seoul, 1958), 3: 34.

savoir qu'il fallait, pour que le mariage soit contracté, un intermédiaire et le consentement des parents. Ce texte dit à propos de la rencontre de Haemosu, fils de l'Empereur Céleste, avec Yuhwa, fille du Comte du Fleuve (Habaek):<sup>6</sup>

[Elle] fut retenue par le roi Haemosu. Le Comte du Fleuve, très en colère, envoya un messenger pour lui demander qui il était et pour quelle raison il gardait sa fille. Le roi répondit qu'il était le fils de l'Empereur Céleste et qu'il voulait être uni au Comte du Fleuve par le lien du mariage. Le Comte du Fleuve expédia, une fois encore, un messenger pour lui dire qu'il fallait avoir recours à un entremetteur . . . et qu'il s'était montré vraiment malpoli en retenant sa fille. . . Le roi arriva avec la fille au palais du Comte du Fleuve. Celui-ci demanda pourquoi il était si impoli et déshonorait sa famille en négligeant la règle universelle pour ce qui est du mariage. . . Finalement, [après les épreuves de métamorphoses] le Comte du Fleuve sut qu'il était réellement le fils de l'Empereur Céleste et lui fit accomplir le rite du mariage.

Il s'agit d'un mariage du genre céleste, et c'est ce caractère qui explique la contradiction avec la vérité historique. Mais, une question se pose ici. Quelle est cette mentalité des Coréens de l'époque ancienne qui ont senti la nécessité qu'il y avait d'évoquer le rôle d'un médiateur alors que, dans la vérité, ils n'avaient nul besoin d'un tel intermédiaire?

### *I La volonté céleste*

Avant de répondre à cette question, nous allons étudier d'abord les mythes relatifs aux mariages réalisés sans intermédiaire aucun. Le *Samguk yusa* (Anecdotes des Trois Royaumes)<sup>7</sup> nous explique:

Hwanung. . . descendit au pied d'un arbre [planté à côté d'un] autel<sup>8</sup> du sommet de la montagne T'aebaek. . . Un ours et un tigre vivaient alors dans une même grotte. Ils adressaient leurs prières toujours à Hwanung pour lui demander de se transformer en hommes. . . L'ours put avoir le corps d'une femme, mais le tigre ne put obtenir le corps d'un être humain. La femme-ours ne trouvait personne avec qui elle pourrait se marier. Alors elle pria, au pied de l'arbre [à côté de] l'autel, pour avoir un enfant. Hwanung se transforma et se maria avec elle. Cette dernière devint enceinte et accoucha de Tan'gun wanggöm.<sup>9</sup>

6 Divinité de la rivière (*hasu-ji sin*) selon un livre ancien (*kogi*) cité dans le *Haedong yŏksa*, comp. Han Ch'iyun (éd. Kwangmun hoe, Seoul, 1913), I, 121.

7 *Samguk yusa*, I: 33-34.

8 Bouleau (*tan*) selon d'autres textes: Yi Pyŏngdo, *Han'guk sa*, 6 vols. (Seoul, 1959-1963, 6<sup>e</sup> éd.), (1968), 67 et suiv.

9 Seigneur du bouleau (*tangun*), selon d'autres textes: Yi Pyŏngdo, *Han'guk sa*, I, 67 et suiv.

Nous n'y remarquons aucune trace d'un intermédiaire, si ce n'est la prière adressée par la femme-ours. Il n'y a pas de doute que ce mariage résulte d'un simple accord donné par une divinité, en l'occurrence le fils du dieu céleste. Cet accord divin pourrait être interprété comme une manifestation de la volonté d'une divinité. De ce point de vue, il semble évident que, si le Comte du Fleuve a parlé d'un entremetteur, c'est parce qu'il n'avait pas su au début que son futur gendre était lui-même une divinité pour lequel il suffisait de choisir et de montrer son désir d'épouser un conjoint sans intermédiaire.

Cet accord divin pourrait être interprété comme une manifestation de la volonté d'une divinité. De ce point de vue, il semble évident que, si le Comte du Fleuve a parlé d'un entremetteur, c'est parce qu'il n'avait pas su au début que son futur gendre était lui-même une divinité pour lequel il suffisait de choisir et de montrer son désir d'épouser un conjoint sans intermédiaire.

Les documents anciens nous font comprendre par ailleurs qu'une telle volonté divine se révèle quelquefois au moyen d'un phénomène surnaturel qui est causé, bien entendu, par une divinité. Un exemple typique est donné dans le mythe concernant Hogyōng, un ancêtre lointain de Wang Kōn (877–943), fondateur du royaume de Koryō (918–1392):<sup>10</sup>

Il y avait un homme appelé Hogyōng qui disait lui-même qu'il était général de l'os sage (*sōnggol changgun*). . . Il était marié et riche, mais sans enfant. . . Un jour, avec ses neuf amis du village, il partit à la montagne P'yōngna pour y chasser le faucon. Le jour tombait et ils allaient s'abriter dans une grotte pour passer la nuit. Alors, un tigre arriva en rugissant devant l'entrée. . . Hogyōng sortit pour l'affronter. Tout à coup, le tigre disparut et la grotte s'effondra. Les neuf autres personnes ne purent sortir. Hogyōng alla rapporter le fait au gouvernement local de P'yōngna et revint pour enterrer les neuf hommes. Il rendit un culte à la divinité de la montagne. Celle-ci apparut et dit: «Je suis veuve et contrôle cette montagne. Je voudrais me marier avec vous, général de l'os sage, que j'ai rencontré par bonheur. . . Je voudrais que vous deveniez grand roi de cette montagne.» Après avoir parlé ainsi, elle disparut avec Hogyōng.

Un autre fait, moins dangereux certes, mais du même genre, est signalé par Yi Nūnghwa (1869–1945):<sup>11</sup>

Un moine nommé Pōbu. . . aperçut qu'il y avait une inondation dans la vallée malgré le temps sec. Il partit pour savoir d'où venait cette eau et arriva au sommet du Pic dit du Roi Céleste (Ch'ōnwang pong). Il y vit une femme grande et robuste. Elle lui dit qu'elle était la Mère Divine et Reine Céleste (Sōngmo ch'ōnwang) vivant exilée parmi les êtres humains. [Elle dit aussi qu'] elle avait

10 *Koryō sa*, comp. Chōng Inji et autres (nouv. éd., Seoul, 1972), I, 6.

11 «Chosōn musok ko,» *Kyemyōng*, 19: 44 (1927).

utilisé sa magie d'eau pour jouer elle-même le rôle de l'intermédiaire, car ils étaient liés par le destin l'un à l'autre. Finalement ils formèrent un couple.<sup>12</sup>

Ce passage que nous venons de citer donne un éclaircissement bien précieux pour déterminer la nature du médiateur mythique. Il est évident, dans le cas ici étudié, qu'un phénomène surnaturel est provoqué volontairement par une divinité pour annoncer le choix de son conjoint. Il suffit donc que la divinité se révèle par un moyen quelconque pour faire savoir son désir. C'est pourquoi Haemosu a dû avoir recours à sa magie de métamorphose pour montrer qu'il était réellement le fils de l'Empereur Céleste devant le Comte du Fleuve qui ignorait qu'il avait affaire à une divinité. Le *Ku samguk sa*<sup>13</sup> dit à ce propos:

Le Comte du Fleuve lui-même se transforma en une carpe. Le roi [Haemosu], devenu un loutre, l'attaqua. Le Comte du Fleuve prit la forme d'un cerf et courut, mais le roi, devenu loup, le pourchassa. Le Comte du Fleuve se changea en un faisan qui fut attaqué par le roi métamorphosé en un faucon. Le Comte du Fleuve sut alors qu'il s'agissait vraiment du fils de l'Empereur Céleste.

La métamorphose est, on le sait, un des dons célestes et innés non seulement chez les divinités, mais aussi chez les chamans.<sup>14</sup>

Ce don est souvent assimilé à une anomalie corporelle. Le *Samguk sagi*<sup>15</sup> dit que le roi Yuri (dates trad. du règne: 19 av. J.-C.-18) de Koguryō maria sa fille à un homme qui avait des ailes poussées à ses aisselles. Un autre texte<sup>16</sup> raconte que l'épouse du fondateur de Silla est née du côté gauche d'un coq-dragon (*kyeryong*) avec les lèvres qui ressemblaient au bec du coq. Le culte de l'os exédentaire y est manifeste. C'est pourquoi le roi T'arhae (dates trad. du règne: 57-80) ne put monter sur le trône qu'en succédant à Norye (alias Yuri ou Yurye; dates trad. du règne: 24-57) qui avait plus de dents que lui.<sup>17</sup>

12 Une épisode de la même espèce est racontée dans le *Samguk yusa*, 1: 61-62. Une soeur de Kim Yusin a pu épouser un futur monarque de Silla grâce à un rêve qu'elle a acheté et qui consistait à l'inondation du pays à cause de l'urine évacuée au sommet d'une montagne. Une histoire analogue se trouve dans le *Koryō sa*, I, 6.

13 Cité dans le *Tongguk Yi Sangguk chip*, 3: 34.

14 Il ne serait pas inutile de préciser ici que, chez les Bouriates, les chamans sont appelés *khubilgan* qui signifie «métamorphose», ce qui fait savoir qu'un animal protecteur permet au chaman de se métamorphoser et qu'il est son *alter ego*. Mircea Eliade, *Le Chamanisme et les techniques archaïques de l'extase* (2<sup>e</sup> éd., Paris, 1968), p. 90. Ajoutons que, chez les Ye, le tigre a été considéré comme leur dieu (*sin*) et qu'il faisait l'objet d'un culte: *San-kuo-chih*, *Wei chih*, 30: 8a.

15 *Samguk sagi*, 13: 133.

16 *Samguk yusa*, 1: 45.

17 *Samguk yusa*, 1: 46.

Revenons à notre sujet. Nous avons vu que le mariage d'une divinité se réalise sans avoir été arrangé par un entremetteur. Cependant une telle union devait attendre souvent l'ordre du Ciel, dieu suprême, comme cela ressort du mythe concernant le roi Suro du pays de Karak (42?–532); ce roi dit, un jour, à ses sujets, qui lui demandaient de prendre une épouse, que de même qu'il était descendu du ciel sur la terre, il se marierait selon l'ordre du ciel.<sup>18</sup> Il épousa, en effet, en suivant la recommandation donnée par l'empereur céleste, une fille d'un pays lointain. Celle-ci dit, au moment du mariage, qu'elle avait été envoyée par ses parents qui obéissaient, en le faisant, à l'ordre qu'ils avaient reçu, en rêve, de la part de l'empereur céleste.<sup>19</sup>

L'ordre de l'empereur du Haut est impératif même pour son fils. L'hierarchie cosmique est ainsi respectée et on y voit une interprétation hiérophanique plus rationnelle que dans les mythes relatifs à Haemosu, Tan'gun et autres.

## *II La prière et les médiateurs*

L'ordre céleste ou, en d'autres termes, la manifestation de la volonté du Ciel, c'est cela que les Coréens de l'époque ancienne désiraient avoir en leur faveur en adressant leurs prières aux divers esprits. Pour quelle raison ne s'adressaient-ils pas directement au Ciel, leur dieu suprême, auquel ils rendaient le culte, par exemple, à l'occasion des semailles<sup>20</sup> ou de la récolte?<sup>21</sup> Il est plus que vraisemblable que cela est dû à ce que, pour ces habitants de la péninsule, la volonté du dieu ne pouvait se manifester que par l'intermédiaire de ses serviteurs. Cela apparaît évident quand on lit un passage du *Samguk sagi*<sup>22</sup> qui nous donne un détail intéressant à propos du roi Sansang (règne: 197–227) de Koguryō qui s'inquiétait de ne pouvoir avoir un fils héritier:

A la 3<sup>e</sup> lune de la 7<sup>e</sup> année [de son règne], le roi, n'ayant pas d'enfant, adressa une prière [aux esprits de] la montagne et de la rivière. La nuit du 15<sup>e</sup> jour de cette même lune, le Ciel lui dit dans son rêve: «Il est inutile d'avoir du souci, car [le Ciel] te fera accorder un fils par la petite reine. . . » A la 11<sup>e</sup> lune de la 12<sup>e</sup>

18 *Samguk yusa*, 2: 111.

19 *Samguk yusa*, 2: 111–112.

20 *San-kuo-chih, Wei chih*, 30: 9b.

21 *San-kuo-chih, Wei chih*, 30: 6a.

22 *Samguk sagi*, 16: 154.

année, un porc<sup>23</sup> de sacrifice s'échappa. Celui qui s'en était occupé le poursuivit et arriva au village de Chut'ong. Il trébuchait et ne pouvait saisir [le porc]. Une femme jolie et gracieuse, âgée d'environ vingt ans, s'avança en souriant et l'attrapa. Ce ne fut qu'après cela que le poursuivant put le prendre. Le roi le sut. Trouvant cela étrange, le roi voulut voir cette fille. Il rendit visite discrètement chez elle. . . . A la 9<sup>e</sup> lune de la 13<sup>e</sup> année, la fille [du village de] Chut'ong accoucha d'un fils.

Cet enfant succèdera à son père sur le trône et sera connu dans l'histoire sous le titre de Tongch'ŏn wang (règne: 227–247). Les épousailles ci-dessus mentionnées nous font savoir que c'est aux esprits que l'on adresse la prière et que c'est le Ciel qui exauce le désir des prieurs en se servant d'un médiateur qui est représenté ici par un animal.

D'autres bêtes symbolisent, dans la mythologie coréenne, le médiateur céleste. Il ne serait pas sans intérêt d'ajouter ici une anecdote que l'on trouve dans la *Ku Samguk sa*<sup>24</sup> à propos d'un cerf que Chumong (dates trad. 58–19 av. J.-C.) a attrapé sur le chemin de sa conquête du pays de Piryu (détruit en 36 av. J.-C.). Ce fondateur de Koguryŏ dit à cet animal:

«Si le Ciel ne fait pas tomber la pluie pour inonder la capitale du roi de Piryu, je ne te relâcherai point. Si tu désires t'échapper de cette peine, tu n'a qu'à prier le Ciel.» Le cerf cria tristement et son cri atteignit le Ciel qui fit alors tomber, pendant sept jours, la pluie qui submergea la capitale du roi Songyang [de Piryu]. . . . Songyang vint se soumettre avec son pays.

Il n'est pas étonnant qu'un tel médiateur céleste soit évoqué pour les mariages entre les êtres humains dans le cas où ils se réalisent par la volonté du Ciel.

### III La naissance du héros et le Ciel

Ces mariages célestes ont fatalement une conséquence: la naissance d'un enfant prodigieux. Nous allons étudier ci-après quelques cas qui ont un caractère divin et qui montrent que les hommes pouvaient être touchés, sans distinction de leurs origines sociales, par le dieu grâce à un médiateur.

23 Le porc est souvent mentionné dans les mythes coréens. Le roi Yuri de Koguryŏ a pu trouver, grâce à cet animal, l'emplacement de sa nouvelle capitale; *Samguk sagi*, 13: 133. Chakchegŏn a découvert, à l'aide du porc qu'il avait reçu en cadeau de la main du roi-dragon, l'endroit où il fit construire une nouvelle résidence pour y mener la vie conjugale avec la fille de ce dernier. *Koryŏ sa*, 1, 8.

24 Cité dans le *Tongguk Yi Sangguk chip*, 3: 36.

Les circonstances de la naissance de Chumong nous donnent une indication intéressante à ce sujet. Selon le *Samguk sagi*<sup>25</sup>, sa mère, Yuhwa, était enfermée dans une chambre:

Le soleil l'éclaira. Lui soustrayant son corps, elle l'évita. La lumière du soleil la suivit encore. Dès lors elle conçut et accoucha d'un oeuf. . . Un garçon brisa la coquille et en sortit. Il avait une belle physionomie.

Le Ciel est tenace et une élue, une fois désignée, se trouve ainsi dans l'impossibilité de l'éviter. Ce que nous devrions remarquer là est qu'aux temps anciens, l'enfant est ainsi conçu par sa mère à la suite d'un contact entre elle-même et un objet, ou un animal comme le révèle, par exemple, la légende relative à Kyōnhwōn (?-936) dont le père ne fut autre chose qu'un ver de terre.<sup>26</sup>

Ce qui attire notre attention encore davantage est que, pour ce qui concerne la naissance d'un héros, le rôle d'une femme s'efface souvent devant celui du médiateur céleste. Nombreux sont, en effet, les fondateurs dynastiques qui sont nés d'un oeuf sans avoir été conçus par une femme. Par exemple, Hyōkkōse (dates trad. 57 av. J.-C.-3) de Silla est issu d'un oeuf qu'un cheval blanc a déposé sur le sol au moment où un souffle extraordinaire (*igi*), qui ressemblait à un éclair, touchait le sol.<sup>27</sup> Nous savons aussi que six oeufs, qui se transformèrent en dix garçons, dont le fondateur du pays de Karak, furent déposés sur le sol à l'extrémité d'une corde de couleur violette descendant du ciel.<sup>28</sup> Le premier ancêtre de clan royal Kim de Silla est né d'un coffre d'or qui a été accroché à un arbre, alors qu'un nuage violet descendant du ciel touchait le sol.<sup>29</sup> Nous voyons là une intervention du Ciel dans les affaires terrestres par l'intermédiaire d'un cheval, d'une corde, d'un nuage. La terre est liée ainsi au ciel, mais toujours par le truchement d'un médiateur céleste qui se présente sous diverses formes. Que le rôle d'un médiateur soit indispensable, cela explique que, selon la mentalité des Coréens de l'époque ancienne, le Ciel, ne pouvait avoir le contact direct avec les êtres humains vivant sur la terre.

C'est cette conception religieuse qui nous fait savoir la raison pour laquelle le culte du Ciel ne pouvait être une affaire personnelle. Un texte

25 *Samguk sagi*, 13: 129-130.

26 *Samguk yusa*, 2: 100.

27 *Samguk yusa*, 1: 44.

28 *Samguk yusa*, 2: 109.

29 *Samguk yusa*, 1: 48-49. A propos du nuage, nous signalons que l'épouse du deuxième monarque de Silla s'appelait Dame Reine du Nuage (Unje puin) ou Nuage-Echelle (Unje). *Samguk yusa*, 1: 45.



chinois<sup>30</sup> dit que les hommes du pays de Koguryō se rassemblaient à la 10<sup>e</sup> lune pour rendre un culte au Ciel. Que cette adoration se faisait, non pas à titre personnel, mais au moins au nom d'un village, cela semble indéniable, si l'on croit ce qui est écrit dans le même document<sup>31</sup> d'après lequel, chez les Han de la Corée méridionale, chaque village choisissait un homme pour faire présider le même culte à la 10<sup>e</sup> lune et qu'on nommait cet officiant prince du Ciel (*ch'ōn'gun*). De cette façon, le culte du Ciel est toujours présidé par un chef religieux du village, ou par un roi, représentant la communauté.

Ainsi croyons-nous avoir le droit de prétendre que si le Comte du Fleuve a exigé un entremetteur pour le mariage de sa fille, cela doit être interprété dans le sens qu'il voulut, en vérité, qu'un médiateur céleste se manifeste par faire connaître la volonté du Ciel. Cependant une divinité n'a pas besoin, nous le savons, d'avoir recours à un intermédiaire pour son intervention dans les affaires telluriques, bien qu'elle soit soumise à son supérieur, le Ciel. Notre étude sur le mariage céleste et la naissance du héros prodigieux le montre fort bien. La volonté du Ciel et de la divinité est tenace et leur choix est omnipotent. Il est impossible de l'éviter, même pour un descendant d'une divinité, comme l'explique la poursuite de la lumière du soleil contre Yuhwa, fille du Comte du Fleuve.

30 *San-kuo-chih, Wei chih*, 30: 6a.

31 *San-kuo-chih, Wei chih*, 30: 9b.

## GLOSSAIRE

Chakchekön	作帝建
Ch'en Shou	陳壽
Ch'ien-lung	乾隆
Ch'oe Namsön	崔南善
Ch'oe I	崔理
Chöng Inji	鄭麟趾
Ch'öngun	天君
Ch'önwang pong	天王峯
«Chosön musok ko»	朝鮮巫俗考
Chumong	朱蒙
Chut'ong	酒桶
Habaek	河伯
Haedong yöksa	海東繹史
Haemosu	解慕漱
Han	韓
Han Chiyun	韓致奮
Han'guk sa	韓國史
Hasu-ji sin	河水元神
Hodong	好童
Hogyöng	虎景
Hwanung	桓雄
Hyökköse	赫居世
Igi	異氣
Iryön	一然
Kangsu	強首
Karak	駕洛
Kim	金
Kim Pusik	金富軾
Kim Yusin	金稔信
Kogi	古記
Koguryö	高句麗
Koryö	高麗
Koryö sa	高麗史

<i>Ku samguk sa</i>	舊三國史
Kwangmun hoe	光文會
Kyeryong	雞籠
Kyönhwön	甄萱
Li Yen-shou	李延壽
Lo-lang	樂浪
Norye	努禮
Paekche	百濟
<i>Pei-shih</i>	北史
Piryu	沸流
Pöbu	法祐
P'yöngna	平那
<i>Samguk sagi</i>	三國史記
<i>Samguk yusa</i>	三國遺事
<i>San-kuo-chih</i>	三國志
Sansang	山上
Silla	新羅
Sin	神
Sönggol changgun	聖曾將軍
Söngmo ch'önwang	聖母天王
Songyang	松讓
Söok	塔屋
Sui-shu	隋書
Suro	首露
T'aebaek	太白
T'aejong	太宗
T'arhae	脫解
Tan	檀
Tan'gun	檀君, 檀君
Tan'gun wanggö'm	檀君王儉
Tongch'ön	東川
<i>Tongguk Yi Sangguk chip</i>	東國李相國集
Unje	雲梯

Unje puin	雲帝夫人
Wang Kōn	王建
Wei Cheng	魏徵
<i>Wei chih</i>	魏志
Ye	臧
Yi Kyubo	李奎報
Yi Nūnghwa	李能和
Yi Pyōngdo	李丙燾
Yuri (roi de Koguryō)	琉璃
Yuri (roi de Silla)	儒理
Yurye	儒禮